



La frontière, chance ou obstacle pour les protestants de France et de Savoie ?

Yves Krumenacker

► To cite this version:

Yves Krumenacker. La frontière, chance ou obstacle pour les protestants de France et de Savoie ?. Tricentenaire du Traité d'Utrecht. Actes du colloque de Briançon, Ville de Briançon, pp.58-70, 2014. <halshs-01202241>

HAL Id: halshs-01202241

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01202241>

Submitted on 19 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La frontière, chance ou obstacle pour les protestants de France et de Savoie ?

Le protestantisme s'est très tôt développé aux confins du royaume de France et du duché de Savoie. Il est en partie héritier du mouvement vaudois, né à Lyon au XII^e siècle, assez rapidement répandu en Languedoc, en Lombardie, puis dans la France du Nord-Est et la vallée du Rhin. Les vaudois, installés au début du XVI^e siècle surtout dans les Alpes, en Provence et en Calabre, rejoignent progressivement la Réforme : premiers contacts pris à partir de 1526 avec le réformateur Guillaume Farel, décision d'adhérer à la Réforme prise au synode de Chanforan (en réalité, sans doute une simple réunion de quelques barbes), dans la vallée d'Angrogne, en septembre 1532, édition d'une Bible en français (la « Bible d'Olivétan ») en 1535, venue de missionnaires genevois dans le milieu des années 1550, ce dernier événement étant déterminant¹. Dans le même temps, des catholiques de ces régions sont sensibles au souffle de la Réforme, et s'organisent également dans les années 1550, grâce à ces pasteurs venus de Genève. Aussi, pendant la période qui va nous intéresser (XVI^e-XVIII^e siècles), les protestants seront présents essentiellement dans les « vallées vaudoises » : vallée de Perouse, vallée de Pragela, vallée de Luserne (composée du val d'Angrogne et du val Pellice), vallée de Saint-Martin (aujourd'hui Val Germanasca) ; un peu plus au Nord, dans le val de Suse ; au Sud, dans le marquisat de Saluces ; à l'Ouest, dans les vallées de Champsaur, d'Embrunais, du Queyras et de Freissinières. Le point commun entre tous ces territoires, c'est qu'ils se situent tous près de la frontière entre la France et la Savoie, certains d'entre eux passant même d'une obédience à l'autre. Le duché de Savoie est envahi par les troupes françaises en 1536 et reste possession française jusqu'en 1559. Le marquisat de Saluces, dépendant du duc de Savoie, est occupé par la France de 1538 à 1588, ainsi qu'en 1600-1601 ; la haute vallée de Suse, en amont d'Exilles, française puis savoyarde au XVI^e siècle, à nouveau française depuis 1631, repasse à la Savoie au traité d'Utrecht, ainsi que la vallée de Pragela (ou Val Cluson). Il faut donc attendre 1713 pour que les sommets alpins délimitent la frontière. Si l'on ajoute qu'à cette époque la frontière n'est pas une ligne mais plutôt une zone de contacts entre communautés relevant d'autorités politiques différentes, on conçoit que les passages d'un côté à l'autre sont assez fréquents. Dans cette étude, nous verrons les différents rôles que la frontière a pu jouer pour les communautés protestantes.

I. Une frontière qui divise

¹ Euan CAMERON, *The Reformation of the Heretics. The Waldenses of the Alps, 1480-1580*, Oxford, Clarendon Press, 1984, p. 134-166. Gabriel AUDISIO, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence (XII^e-XVII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1998, présente une vision plus traditionnelle de l'adhésion des vaudois à la Réforme, en insistant davantage sur le synode de Chanforan.

La prise en main des vaudois et des élans réformateurs par les pasteurs venus de Genève aboutit à la formation d'Églises pourvues d'un pasteur et d'un consistoire, qui bientôt se réunissent au niveau régional dans des synodes : le système consistorial-synodal qui caractérisera les églises réformées de France jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Mais la situation n'est pas exactement la même de part et d'autre de la frontière. Assez vite, semble-t-il, une division se fait en huit colloques pour l'ensemble du Dauphiné, dont ceux de Val Cluson et d'Embrun (celui-ci comprenant les vallées de Champsaur, d'Embrunais, du Queyras et de Freissinières). Elle est entérinée au synode de Grenoble du 4 mai 1598². Les Églises protestantes françaises s'organisent ainsi en colloques dès la fin des années 1550³, puis en synode : la première mention connue d'un synode du Dauphiné date d'avril 1561⁴. Ce synode députe aux synodes nationaux des églises réformées de France. Les liens institutionnels avec les Églises des vallées vaudoises, qui se réunissent régulièrement elles aussi en synodes⁵, sont complexes : jusqu'en 1601, la vallée de Pragela dépend à la fois des synodes des Vallées et de ceux du Dauphiné⁶. Enfin, dans le marquisat de Saluces, des synodes sont tenus le 2 juin 1567 à Praviglioglio et le 14 octobre 1567 à Dronier. Il y a alors neuf pasteurs, ayant chacun plusieurs villages ou communautés⁷. Même si la religion réformée y est interdite dès le 19 octobre 1567, des communautés s'y maintiennent ; mais on n'a plus trace de réunion de synode⁸.

L'organisation ecclésiastique catholique est aussi à prendre en compte, car elle est en partie à l'origine de la répression. Elle est plus simple, car le territoire étudié se divise entre les diocèses d'Embrun et de Turin, mais la limite entre les deux n'épouse pas la frontière entre France et Savoie, le val de Susse et le val Cluson, par exemple, dépendant de l'archevêché de Turin.

Quant à l'organisation politique, elle est importante dans la mesure où la législation envers les protestants n'est pas la même en France et en Savoie. En France, les réunions et les assemblées des réformés sont condamnées sévèrement, à partir de 1551, après une politique plus hésitante ; mais l'édit du 17 janvier 1562 reconnaît pour la première fois les églises réformées.

² Bibliothèque du Protestantisme Français (BPF), ms Auzière 530 (actes du synode de 1598).

³ Glenn S. SUNSHINE, *Reforming French Protestantism. The Development of Huguenot Ecclesiastical Institutions, 1557-1572*, Kirksville, Mo, Truman State University Press, 2003

⁴ Philip BENEDICT, Nicolas FORNEROD, *L'organisation et l'action des églises réformées de France (1557-1563). Synodes provinciaux et autres documents*, Genève, Droz, 2013.

⁵ Jean JALLA, « Synodes vaudois de la Réformation à l'exil (1536-1686) », *Bulletin de la Société d'Histoire Vaudoise*, t. 20-28, 1903-1911.

⁶ Yves KRUMENACKER, « Les Églises réformées entre Savoie et France (XVI^e-XVIII^e siècles) », actes du colloque de Lyon, 17-19 octobre 2013, « États de Savoie, Églises et institutions religieuses des Réformes au Risorgimento », à paraître.

⁷ Pierre GILLES, *Histoire ecclésiastique des églises réformées, recueillies en Piedmont, & circonvoisines, autrefois appelees Eglises Vaudoises...*, à Genève, chez Jean de Tournes, 1644, p. 245.

⁸ JALLA, « Synodes vaudois... » (1903), p. 105-106.

Désormais, et malgré les guerres, le protestantisme est le plus souvent reconnu, malgré des restrictions dans la liberté de culte : il n'est interdit que de 1568 à 1570 et de 1585 à 1591 ; l'édit de Nantes, en 1598, donne un cadre légal aux églises réformées pendant presque un siècle, avant que l'édit de Fontainebleau, en octobre 1685, n'interdise totalement la religion réformée en France. En Savoie, le duc Emmanuel-Philibert, qui a récupéré ses Etats en 1559 au traité du Cateau-Cambrésis, d'abord prudent pour ne pas mécontenter ses sujets protestants, cède en 1560 au « parti italien » et se lance dans la répression ; mais, très vite, l'édit de Cavour (5 juin 1561) accorde la liberté de culte dans les vallées vaudoises et quelques villages de la plaine. Il y a pourtant quelques accès de persécution, en 1565, en 1570. Le nouveau duc, Charles Emmanuel (1580-1630), conduit une politique religieuse sinueuse, tantôt luttant contre les vaudois, tantôt leur pardonnant. En 1598, il proclame l'unité de religion dans ses États (et donc la suppression du protestantisme). En juin 1601, il ordonne l'expulsion de tous les non-catholiques du marquisat de Saluces et il décide, l'année suivante, de convertir de force tous les vaudois du Piémont, ce à quoi il renonce dès 1603. Mais en 1633 il est rappelé qu'il est interdit d'acquérir des biens hors des limites définies par l'édit de Cavour et, en 1637, 1639, 1641, 1650, 1653, des décrets d'expulsion sont signés, sans grande efficacité, malgré une forte répression. Charles-Emmanuel II (1638-1675) relance la persécution en avril 1655 en profitant du passage des troupes françaises en marche contre les Espagnols, pour lancer 40 000 soldats, Français, Savoyards et Irlandais, contre les vallées vaudoises (ce sont les « Pâques piémontaises »). Son fils et successeur Victor-Amédée II (1675-1730) est obligé, en 1686, d'étendre l'édit de Fontainebleau à la Savoie et d'interdire le protestantisme. Mais, s'éloignant progressivement de Louis XIV, le duc permet aux réformés de rentrer chez eux et il publie un édit de tolérance en 1694. En revanche, à la suite de la paix de Turin qui lui rend le Val Cluson (1696), il en chasse les protestants et il interdit tout lien entre les vaudois du Piémont et les protestants français ; ceux de Pragela préférèrent émigrer plutôt que rentrer chez eux⁹. Puis la répression reprend, quand la région devient définitivement savoyarde, en 1713. L'édit de 1730 renouvelle l'interdiction du protestantisme, ce qui n'empêche pas les communautés de subsister, avec l'aide du comité vaudois établi aux Provinces-Unies¹⁰.

On le voit, la chronologie n'est pas la même de part et d'autre de la frontière. C'est pourquoi, suivant les périodes, l'un ou l'autre pays pourra être un refuge pour les protestants persécutés.

II. La frontière comme refuge

⁹ Eugène ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, t. 3, p. 103.

¹⁰ Jean ARNAL, « Le Comité Vaudois », *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes*, 1936, p. 5-40 ; id., « Un siècle d'activité. Le Comité Vaudois de 1735 à 1835 », *ibid.*, 1937, p. 5-37.

Depuis bien longtemps, pour échapper aux persécutions, les vaudois quittaient les vallées pour se réfugier dans la montagne – et donc, quelquefois, de l'autre côté de la frontière.

C'est encore le cas au début du XVI^e siècle, où des vaudois aussi bien de Freissinières, au Sud de Briançon, que des vallées du Piémont, s'installent en Provence, notamment à Merindol, Cabrières et Lourmarin. Mal leur en a pris, puisqu'en 1534, les évêques de Sisteron, Apt et Cavaillon avertissent l'archevêque et l'inquisiteur de Turin, qui préviennent le duc Charles, qui ordonne à Pantaleon Bersour, seigneur de Miradolo, de se rendre en Provence pour examiner les Piémontais, avec lettre au Parlement de Provence pour lui permettre d'intervenir (mars 1535). Mais il arrive trop tard, les vaudois ayant déjà été arrêtés et certains sont déjà morts. Il peut simplement assister aux interrogatoires et avoir copie des dépositions, obtenant ainsi des informations sur les familles hérétiques du Piémont. Cela lui permet de persécuter les vaudois d'Angrogne, en septembre 1535, avant que l'arrivée des troupes françaises n'interrompe la répression¹¹. François 1^{er} incite le Parlement de Turin à agir contre les Vaudois¹². Quelques années plus tard, en 1545, a lieu le massacre des vaudois de Provence, à Cabrières et Mérindol. Beaucoup se réfugient alors dans les vallées du Piémont, où ils sont assistés¹³. D'autres partent à Genève, puis quelques-uns retournent en Provence en 1556¹⁴.

Pendant les guerres de religion, les vallées du Piémont peuvent servir de refuge provisoire. Ainsi, en septembre 1562, Sisteron est assiégée par l'armée royale ; les protestants fuient vers la vallée de Pragela... qui est saccagée par la troupe catholique de Vinay¹⁵ ! Mais, en sens inverse, quand le duc de Savoie s'attaque en 1566 aux protestants de la vallée de Barcelonnette, ceux-ci s'enfuient vers Vars, Guillestre et se retirent en vallée de Freissinières, puis, la persécution finie, retournent chez eux¹⁶.

Par la suite, le Dauphiné sert fréquemment de refuge aux vaudois des vallées piémontaises, lorsque le duc de Savoie s'attaque à eux. Lorsque le marquisat de Saluces redevient savoyard au traité de Lyon, en 1601, plus de cinq cents familles se retirent dans les vallées du Dauphiné, d'autres à Genève ou dans d'autres vallées vaudoises, car un édit de juin 1601 expulse les non-catholiques du marquisat¹⁷. C'est pour éviter de tels faits que, le 9 novembre 1617, le

¹¹ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 36-42 ; Jean LEGER, *Histoire générale des églises évangéliques des Vallées de Piémont...*, Leyde, Jean Le Carpentier, 1669, t. II, p. 27.

¹² LEGER, *Histoire générale...*, t. II, p. 27 ; Guillaume Farel, *1489-1565 : biographie nouvelle*, Genève, Slatkine Reprints, 1978, p. 295-297.

¹³ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 49-50.

¹⁴ CAMERON, *The Reformation of the Heretics...*, p. 155.

¹⁵ ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné...*, t. 1, p. 153.

¹⁶ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 237-238 ; Jean-Paul PERRIN, *Histoire des Vaudois*, Genève, Matthieu Berjon, 1618, p. 194-195.

¹⁷ LEGER, *Histoire générale...*, t. II, p. 55-56 ; PERRIN, *Histoire des Vaudois*, p. 184.

Parlement de Grenoble ordonne de ne pas donner asile aux vaudois du Piémont ; mais l'arrêt est inexécutable¹⁸. Le passage de la frontière ne s'explique d'ailleurs pas seulement par des raisons religieuses : en période de cherté des prix, on passe d'une vallée à l'autre : en 1628, quand les prix sont hauts en Piémont, les habitants des vallées vont en Dauphiné échanger leurs « lingeeries » contre du pain et du blé ; mais l'arrivée des troupes du marquis d'Uxelles interrompt ce commerce¹⁹.

L'événement le plus important, du côté savoyard, est évidemment les « Pâques piémontaises » de 1655 où quarante mille soldats se livrent au massacre dans les vallées vaudoises. Les rescapés gagnent les montagnes. Beaucoup de la vallée d'Angrogne fuient vers la vallée de la Perouse, la rive gauche du Val Cluson, où ils sont bien accueillis par les autorités et les populations françaises ; en revanche ceux du Val de Lucerne ne réussissent pas à gagner le Queyras, à cause de la neige et de la présence des troupes au fort de Mirebourg, en haut de la vallée, et ils sont massacrés²⁰. Cette répression sanglante a fait l'objet de très nombreux pamphlets anti-savoyards dans de très nombreux pays d'Europe. Les estampes reprises dans *l'Histoire générale des églises évangéliques des Vallées de Piémont...* de Jean Léger, lui-même pasteur vaudois obligé de s'exiler en 1661, et qui terminera ses jours à Leyde, ont donné encore plus d'ampleur au massacre. L'intervention des puissances étrangères oblige cependant le duc de Savoie à arrêter les massacres et à signer le traité de Pignerol (9 août 1655).

Trente ans plus tard, Louis XIV interdit l'exercice de la religion réformée en France, avec l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes. Les protestants du Val Cluson se réfugient nombreux dans les vallées du Piémont, jusqu'à ce que, à la fin de 1685, le gouverneur des Vallées interdise aux étrangers de s'y rendre et d'y demeurer plus de trois jours, ainsi que de les loger²¹. Mais ce refuge n'est que très provisoire, puisque le duc, par l'édit de janvier 1686, étend l'édit de Fontainebleau à la Savoie. Avec la tolérance, revenue en 1694, les protestants du Queyras se rendent quelquefois dans la vallée de Luserne pour assister au culte²². Cela cesse après 1713.

III. L'aide, par-delà la frontière

On le voit, le refuge transfrontalier est toujours provisoire et souvent peu sûr. Mais il s'accompagne quelquefois d'une aide extérieure, généralement plus efficace. La solidarité entre les

¹⁸ ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné...*, t. 2, p. 148-149.

¹⁹ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 469.

²⁰ LEGER, *Histoire générale...*, t. II, p. 110.

²¹ Pierre BOYER, *Abrégé de l'histoire des Vaudois...*, La Haye, Meindert Uitwerf, 1691, p. 194.

²² Fabrice CORDIER, *Les Protestants des vallées des Alpes orientales françaises (1660-1789)*, Master 2 d'histoire sous la direction d'Y. Krumenacker, Université Lyon 3, 2006, p. 74.

protestants de part et d'autre des sommets alpins est en effet importante. Celle-ci est évidemment bien plus large, comme en témoignent la supplique des princes allemands en 1557 afin qu'Henri II cesse la persécution en Piémont²³, ou, celle de 1565, des mêmes, pour que le duc de Savoie rapporte ses ordres contre les vaudois²⁴, ou enfin la mobilisation internationale, déjà évoquée, à la suite des « Pâques piémontaises ». À un niveau inférieur, on peut évoquer l'aide de l'ensemble des protestants français envers les vaudois expulsés de Saluces en 1603 : une collecte est organisée par les Églises de France²⁵ et elle est renouvelée régulièrement au moins jusque dans les années 1650²⁶. De plus les protestants du Dauphiné tentent régulièrement d'intéresser les autorités françaises au sort de leurs coreligionnaires de Saluces : en 1606, ils confient au pasteur Chamier un mémoire pour le roi afin qu'il obtienne du duc de Savoie que les réfugiés du marquisat soient rétablis dans leurs maisons ; en 1611, le sieur Videt (sans doute Jacob Videt, châtelain de Briançon) est chargé d'obtenir des lettres de naturalité pour les réfugiés. En 1619 et 1620, les députés du synode de Briançon décident d'écrire au gouverneur, Lesdiguières, pour qu'il obtienne du duc de Savoie au moins la permission de vendre les biens, ainsi que la facilité d'obtention de lettres de naturalité afin d'échapper au droit d'aubaine²⁷.

Mais il y a également une aide militaire plus immédiate. On en a une première illustration en 1561 : Emmanuel-Philibert ayant décidé de rétablir le catholicisme dans les vallées, les vaudois demandent du secours des protestants du Val Cluson. Mais les pasteurs français leur expliquent qu'ici aussi on veut exterminer les réformés et qu'il n'y a pas de secours à attendre. Cela n'empêche pas ceux des vallées d'envoyer deux pasteurs et d'autres personnes au Val Cluson ; ils renouvellent l'union entre les vallées vaudoises du Dauphiné et du Piémont, promettant de « se secourir les uns les autres mutuellement de tout leur pouvoir en toute occasion de persécution pour la Religion, afin de la maintenir pure, & entière entr'eux avec toutes ses dependances, selon l'Escriture sainte, & l'usage de la vraye Eglise ancienne Apostolique, sans prejudice de la fidelité que chacun devoit respectivement à ses legitimes superieurs. » Une délégation du Val Cluson est envoyée au Val Luserne²⁸. L'aide n'est pas que verbale, puisque les vaudois sont secourus par une troupe venue de Provence, sur mandat du synode de Provence (mai 1561)²⁹.

Pendant les guerres de religion, l'entraide est continuelle entre les habitants des différentes vallées. En mai 1562, les habitants de Pragela luttent contre le gouverneur de Briançon, ils sont

²³ Jean-Paul PERRIN, *Histoire des Vaudois*, Genève, Matthieu Berjon, 1618, p. 166-167.

²⁴ LEGER, *Histoire générale...*, t. II, p. 45-46

²⁵ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, 1644, p. 382.

²⁶ Paris, Bibliothèque du Protestantisme Français, ms Auzière 530 (actes des synodes du Dauphiné) ; Yves KRUMENACKER (éd.), *Actes des synodes provinciaux – Bourgogne (1601-1682)*, Genève, Droz, à paraître.

²⁷ Paris, BPF, ms Auzière 530, p. 558, 1390, 2381-2384, 2559-2560.

²⁸ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 135-136 (citation p. 136).

²⁹ *Ibid.*, p. 166-167.

secourus par ceux des vallées de Cluson, d'Angrogne et de Luserne ; ils peuvent franchir la montagne et s'approcher de Briançon, puis se replier au col des Échelles, où ils sont surpris et taillés en pièces. Peu après, une troupe de vaudois est assiégée dans le val de Suse au fort d'Exilles, qui garde le Dauphiné du côté du Piémont, mais, aidés par des vaudois de toutes les vallées, ils parviennent à se dégager³⁰. En 1571, des vaudois s'engagent en France du côté des réformés lors des troubles qui suivent la paix de Saint-Germain et ils sont punis par le duc de Savoie. Mais Charles IX intercède pour eux le 28 septembre 1571³¹. Lors de la dernière guerre de religion, des persécutions affectent les protestants du Queyras, de Cesane, d'Oulx et des vallées voisines ; ceux du bas pays ne peuvent les secourir, car il y a entre eux des bourgs catholiques. Ils font donc appel à leurs frères des vallées du Piémont et de Pragela ; les combats concernent aussi bien les vallées vaudoises que le Queyras³².

Cet engagement militaire transfrontalier semble cependant cesser à la fin du XVI^e siècle, les montagnes jouant alors essentiellement un rôle de refuge. Mais il reste un dernier aspect de la frontière à étudier, la frontière comme lieu de passage vers l'exil.

IV. Une frontière traversée

À certaines périodes, en effet, la violence des persécutions a provoqué l'exil, temporaire ou définitif, des protestants. C'est le cas, déjà évoqué, de ceux du marquisat de Saluces, en 1601. Mais les réformés des vallées vaudoises comme ceux des vallées des Alpes orientales françaises ne partent généralement pas très loin, de l'autre côté de la frontière, jusqu'à Genève tout au plus, sauf dans les années 1680.

On se trouve alors devant un évènement tout à fait particulier : le grand Refuge, l'émigration de quelque 180 000 huguenots et vaudois. Si la révocation de l'édit de Nantes n'est que du 18 octobre 1685, des dragonnades ont déjà eu lieu en Poitou en 1681 et les mesures anti-protestantes s'accumulent particulièrement à partir de 1681 ; aussi les départs de France deviennent-ils significatifs dès 1684. En Savoie, après l'édit du 31 janvier 1686 étendant l'édit de Fontainebleau à la Savoie, les vaudois résistent aux troupes franco-savoyardes, à l'appel du pasteur Arnaud. Mais ils sont vaincus, beaucoup sont faits prisonniers, le pays est dévasté. La médiation des cantons évangéliques suisses permet cependant d'obtenir la libération et l'expulsion des prisonniers, pendant que l'édit de janvier 1687 autorise les vaudois à passer la frontière pour se rendre en Suisse et, de là, en Allemagne ou plus loin encore. Ils sont accueillis triomphalement

³⁰ ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné...*, t. 1, p. 185-186.

³¹ GILLES, *Histoire ecclésiastique...*, p. 242-243.

³² *Ibid.*, p. 278-284.

à Genève et dans les cantons suisses. Les prisonniers, libérés, vont également à Genève mais, souvent malades ou affaiblis, beaucoup meurent en route³³. Contrairement aux réfugiés français, ils se dispersent relativement peu, espérant rentrer assez rapidement chez eux. On compte néanmoins, entre 1685 et 1695, 5 000 passages de vaudois du Piémont à Francfort – passages, et non personnes, car beaucoup reviennent plusieurs fois dans la ville, où ils peuvent bénéficier d'une aumône ; il n'y a que 2 870 premiers passages de Piémontais³⁴. Mais cela donne une idée de l'ampleur de l'émigration. Celle-ci, pour dramatique qu'elle soit, ne pose cependant pas de problème pour le passage de la frontière, puisque le duc accorde le droit d'émigrer (et oblige même ceux qui ne veulent pas abjurer à le faire).

Il en va tout autrement pour les huguenots français, puisque l'édit de Fontainebleau interdit aux protestants de quitter la France. L'émigration ne peut donc être que clandestine. Pour les réformés du Sud-Est, la voie habituelle est la vallée du Rhône jusqu'à Genève, en passant par Lyon. Mais certains préfèrent traverser la Savoie, comme le cévenol Pierre Faïsses qui va de Lyon à Genève par la Savoie en juin 1686, alors que le duc fait lui aussi la chasse aux protestants ; aussi Pierre Faïsses dort-il le jour dans les bois et marche-t-il la nuit³⁵. Bien des réfugiés ont dû également traverser le Faucigny, passage moins risqué que le Rhône, davantage surveillé³⁶.

Mais l'essentiel est surtout le retour d'exil, illustré essentiellement par la « Glorieuse Rentrée » d'août 1689, qui voit les vaudois revenir dans leurs vallées. Il n'est pas dans notre propos de relater cet épisode célèbre dans l'histoire des églises vaudoises. Rappelons simplement quelques éléments. La conjoncture est favorable : la guerre de la Ligue d'Augsbourg a éclaté. Le duc Victor-Amédée II, en principe allié à la France, se prépare en réalité à rejoindre la coalition montée contre elle, au point que Louis XIV envoie le maréchal Catinat pour le maintenir de force dans l'alliance française. Le roi d'Angleterre Guillaume III soutient la cause vaudoise, c'est pour lui un des éléments de sa politique visant à animer la résistance contre la France dans toute l'Europe ; de fait, toute l'Europe protestante soutient financièrement l'entreprise, les autorités suisses et les populations locales sont également complices³⁷. Les vaudois réfugiés à Genève et dans les environs, ainsi que ceux, partis s'installer en Allemagne, qui avaient fui devant l'arrivée des troupes françaises, décident de rentrer en Savoie. La frontière est mal gardée, la plus grande

³³ Pierre BOYER, *Abrégé de l'histoire des Vaudois...*, La Haye, Meindert Uitwerf, 1691, p. 269-281.

³⁴ Michelle MAGDELAINÉ, « Femmes et enfants des vallées vaudoises et du Pays messin au Refuge », dans Philippe HOCH (éd.), *Destins huguenots. Du Pays messin au Refuge allemand*, Metz, Académie nationale de Metz, 2009, p. 43-46.

³⁵ « Mémoires d'un réfugié, instituteur dans le pays de Vaud », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1878, p. 458.

³⁶ Anne-Marie PIUZ, « Chemins de montagne autour de Genève au XVII^e siècle », dans Martin Körner et François Walter (éd.), *Quand la montagne aussi a une histoire, mélanges offerts à Jean-François Bergier*, Berne/Stuttgart/Vienne, P. Haupt, 1996, p. 293-301.

³⁷ Laurence VIAL-BERGON (éd.), *Charles-François d'Iberville, Résident de France à Genève, Correspondance, 1688-1690*, Genève, Droz, 2003 ; Lucien BELY, « Les princes et la protection d'intérêts étrangers à l'époque moderne », *Relations internationales*, 2010/3, p. 20.

partie des troupes savoyardes se trouvant en Piémont pour s'opposer aux armées espagnoles. Les vaudois se regroupent à Prangins, près de Nyon, autour d'un vétéran de la résistance aux Pâques piémontaises, Josué Janavel, et du pasteur Henri Arnaud. La nuit du 16 août 1689, neuf cents d'entre eux traversent le lac Léman. Ils arrivent dans les vallées à la fin du mois, après être passés par le Faucigny, le col du Bonhomme, la Haute-Tarentaise, le col de l'Iseran et celui du Mont-Cenis. Mais les troupes françaises et savoyardes les obligent à passer l'hiver dans la montagne³⁸. Au printemps suivant, l'armée commandée par Catinat presse les vaudois, qui ne doivent leur salut qu'à un épais brouillard qui leur permet de franchir les lignes françaises, le 15 mai 1690.

Victor-Amédée II adhère en octobre 1690 à la Ligue d'Augsbourg. Mais, dès le 18 mai, il avait offert la paix aux vaudois et leur avait permis de rentrer dans leurs vallées. La communauté peut se reconstituer. En mai 1694, un édit de tolérance leur garantit la liberté religieuse³⁹. Par la suite, les variations dans la politique religieuse du duc provoquent de nouveaux exils, notamment en 1698 et en 1730 : ceux qui refusent d'abjurer leur foi peuvent passer la frontière pour se rendre à Genève et de là, généralement, en Allemagne.

La frontière a donc joué des rôles très différents, au cours de ces trois siècles, pour les communautés réformées de France et de Savoie. Si elle sépare deux territoires ayant des politiques religieuses quelquefois différentes, elle ne doit en aucun cas être vue comme une ligne infranchissable. Outre le fait que son tracé varie plusieurs fois et qu'il arrive par moments que tous les protestants des vallées alpines se retrouvent sous l'autorité du roi de France, elle peut être franchie tout à fait légalement, et en nombre, par les vaudois et, plus rarement, par les huguenots, chaque fois qu'une interdiction de leur culte est assortie du bannissement de ceux qui refusent de se convertir. Plus intéressante est la constatation que la frontière reste toujours poreuse. Les États sont incapables de la surveiller totalement. Il reste toujours des crêtes et des cols élevés où le passage reste possible, et encore plus quand les relations entre la France et la Savoie sont mauvaises. C'est pourquoi on peut passer la frontière pour se réfugier dans le pays voisin, ou pour venir en aide aux coreligionnaires persécutés. Même si, sur le plan des institutions religieuses, protestants du Piémont, de France et du marquisat de Saluces sont bien séparés, ils forment en fait une même communauté religieuse qui réussit à s'entraider par-delà la frontière.

Que change à cela le traité d'Utrecht ? Les négociations qui ont mené à sa conclusion ont représenté l'ultime espoir, pour les protestants français, d'une remise en cause de l'édit de Fontainebleau. Ils ont tenté de faire pression sur les ennemis de Louis XIV pour que celui-ci

³⁸ BOYER, *Abrégé de l'histoire des Vaudois...*, p. 293-296 ; Henri ARNAUD, *Histoire de la glorieuse rentrée des vaudois dans leurs vallées...*, s. l., 1710.

³⁹ Gabriel AUDISIO, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 287-291.

revienne sur sa politique anti-protestante, mais en vain. La reine Anne d'Angleterre s'intéresse bien aux huguenots réfugiés à l'étranger. Mais Louis XIV refuse que la question soit abordée, et elle est rapidement écartée – au grand soulagement peut-être des puissances protestantes qui avaient fait leur possible pour attirer chez elles des huguenots afin de profiter de leur savoir-faire... Tout ce que la reine Anne peut obtenir, c'est la libération des cent trente-six galériens protestants de Marseille⁴⁰. De leur côté, les protestants du Dauphiné chargent le pasteur Roger de défendre leur cause devant les puissances étrangères. Il se rend à Berne, où on lui dit que les Seigneurs de Berne écrivent aux consistoires d'Allemagne pour qu'ils défendent les intérêts des protestants français auprès de leurs souverains respectifs⁴¹. Ils ne le feront que très mollement, et sans résultat.

Le traité n'a donc pas changé la situation des protestants français. Ceux qui deviennent savoyards, dans la vallée de Suse et le Val Cluson, obtiennent de ce fait le droit de pratiquer leur religion. Mais très vite, des mesures discriminatoires et des persécutions s'abattent sur eux, comme sur les vaudois des vallées voisines, avant la proscription de 1730. La frontière est désormais fixée pour longtemps. Elle est alors moins traversée par les protestants : ceux des vallées vaudoises ne sont plus très nombreux, ils dissimulent davantage leur foi, bien qu'ils aient des pasteurs, des écoles, et même qu'ils se réunissent en synode. Se réfugier en France, où le protestantisme est également interdit et poursuivi, n'aurait eu aucun sens. Du côté français, si des assemblées clandestines ont lieu dès la fin du XVII^e siècle, une véritable reprise du culte, avec pasteurs et consistoire, n'a lieu qu'à partir des années 1770⁴². Mais on ne constate pas de liens avec leurs frères des vallées vaudoises. La frontière semble, à présent, jouer davantage son rôle.

Yves Krumenacker

Résumé

Mots-clés : Protestants, vaudois, vallées vaudoises, Savoie, frontière

Yves Krumenacker, né en 1957, est ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, professeur d'histoire moderne à l'Université Jean Moulin de Lyon, membre émérite de l'Institut Universitaire de France et membre du LARHRA. Ses recherches portent essentiellement sur le protestantisme français à l'époque moderne, sur lequel il a écrit ou dirigé une vingtaine de livres

⁴⁰ BELY, « Les princes et la protection d'intérêts étrangers... », p. 20-21.

⁴¹ ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné...*, t. 3, p. 105.

⁴² CORDIER, *Les Protestants des vallées...*, p. 84-97.

et plus de cent articles. Il a publié récemment *Calvin. Au-delà des légendes* (Paris, Bayard, 2009), et organisé un grand colloque international à Lyon en 2011 sur l'anthropologie historique du protestantisme moderne.

yves.krumenacker@univ-lyon3.fr